



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des politiques de l'environnement****Session extraordinaire**

Nicosie, 3 et 4 octobre 2022

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail annuel du sous-programme****Environnement pour 2023 et aperçu des principaux****éléments du programme de travail du sous-programme****Environnement pour 2024****Projet de programme de travail du sous-programme  
Environnement pour 2023****Note du secrétariat****Introduction**

1. On trouvera ci-après le projet de programme de travail du sous-programme Environnement (« le sous-programme ») pour 2023. Le Comité des politiques de l'environnement (le Comité) est invité à l'adopter et à le recommander au Comité exécutif pour approbation. Si par la suite des produits sont ajoutés, supprimés ou reportés, ces changements seront consignés dans le progiciel Umoja que le Secrétariat de l'ONU utilise pour planifier et suivre l'exécution du programme et en rendre compte.

2. Le projet de programme de travail découle de l'application d'une méthode de gestion axée sur les résultats, qui repose sur une approche globale dans laquelle on définit les relations logiques entre une hiérarchie de résultats (produits – résultats – objectifs – incidences), appelée la chaîne des résultats, les ressources (humaines et financières), que l'on appelle les intrants, et les facteurs externes (stratégiques, liés à la gouvernance, opérationnels, financiers) susceptibles de faire obstacle à la réalisation de l'objectif.

3. L'objectif, la stratégie, les résultats escomptés et les produits inscrits dans le projet de programme de travail correspondent à ceux qui figurent dans le projet de budget-programme de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour 2023 (A/77/6 (Sect. 20)). Les travaux du sous-programme sont alignés sur les objectifs de développement durable (ODD). Pour atteindre l'objectif du sous-programme, il faut une collaboration intersectorielle avec d'autres sous-programmes concernant certains domaines de la CEE pour lesquels il existe une convergence de multiples ODD<sup>1</sup>. Ce type de collaboration permet de tirer le meilleur parti des synergies existantes dans le cadre du sous-programme, d'accroître l'efficacité des travaux effectués et de démultiplier les effets de l'action menée pour aider les pays

---

<sup>1</sup> Les domaines de collaboration intersectorielle de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sont les suivants : a) économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles ; b) villes intelligentes et durables pour tous les âges ; c) mobilité durable et connectivité intelligente ; d) mesure et suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.



à appliquer les ODD. Les produits définis pour le sous-programme relèvent des grandes catégories suivantes : a) facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts ; b) création et transfert de connaissances, que ce soit sous la forme de projets de coopération technique, d'activités de formation, de séminaires, d'ateliers ou de publications ; c) autres activités de fond ; d) activités de communication.

4. Le détail des publications proposées figure à l'annexe I. Les textes des organes délibérants définissant les mandats de la CEE et du sous-programme sont énumérés à l'annexe II du présent document.

## I. Objectif

5. L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la gouvernance et la performance environnementales afin de préserver l'environnement et la santé.

## II. Stratégie

6. La Division de l'environnement est chargée d'exécuter ce sous-programme.

7. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme :

a) On appuiera la mise en œuvre des textes issus des conférences et sommets mondiaux et régionaux, et on encouragera l'application par les pays des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 3, 6, 9, 11, 12, 13, 15 et 17, principalement, grâce aux grandes fonctions interdépendantes que sont la concertation à l'échelle internationale, l'action normative, le renforcement des capacités et la diffusion des bonnes pratiques et des retours d'expérience dans les domaines de la qualité de l'air, de l'eau, de la sécurité industrielle, de la participation du public, des études d'impact, de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, de la performance environnementale, de l'éducation au service du développement durable et de la prise en compte des préoccupations environnementales dans les autres dimensions du développement durable ;

b) On appuiera et on facilitera la mise en œuvre par les pays des mécanismes d'intervention de la CEE, dont : le Programme d'études de la performance environnementale, qui contribue à la réalisation des objectifs 6, 11, 12, 13 et 15, principalement ; le Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement, qui contribue surtout à la réalisation de l'objectif 17 ; la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable, qui contribue à la réalisation des objectifs 4, 12 et 13 ; le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, qui contribue à la réalisation des objectifs 3, 11, 13 et 17 principalement ;

c) On soutiendra et on favorisera la mise en commun d'informations (par exemple au moyen du Système de partage d'informations sur l'environnement), de données d'expérience et de bonnes pratiques dans la région de la CEE ;

d) On continuera de promouvoir les synergies entre les accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement, grâce à des activités menées conjointement ;

e) On mènera des études de la performance environnementale, on aidera les pays à appliquer les recommandations issues de ces études et on surveillera les effets des recommandations sur les politiques nationales ;

f) Compte tenu des besoins des pays, on aidera les États (en particulier ceux du Caucase, de l'Asie centrale et de l'Europe de l'Est et du Sud-Est) à élaborer des politiques environnementales et à surveiller, évaluer et gérer l'environnement, notamment en mettant à leur disposition une instance intergouvernementale de prise de décisions, en organisant des activités de renforcement des capacités et en leur offrant des services consultatifs ;

g) On entreprendra des travaux avec les pays non membres de la CEE intéressés, notamment ceux qui souhaitent adhérer aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement ouverts à une adhésion mondiale ;

h) On aidera les États membres en élaborant des trains de mesures ou des recommandations, dans l'objectif notamment de répondre aux questions nouvelles liées aux activités du sous-programme ; il s'agira entre autres de garantir un accès effectif à l'information, la participation du public à la prise de décisions et l'accès à la justice en cas de crise jugée préoccupante pendant la phase de relèvement économique.

8. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Amélioration de la gouvernance et de la performance environnementale dans les États membres ;

b) Renforcement de la prise en compte des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles des États membres de la CEE, notamment pendant la phase de relèvement économique au sortir de la pandémie ;

c) Élaboration et mise en œuvre plus efficaces de lois et de politiques environnementales par les États membres ;

d) Amélioration des mesures prises par les États membres face aux défis environnementaux ;

e) Consolidation de la coopération transfrontière et de la coopération internationale et nationale ;

f) Renforcement de l'application des engagements multilatéraux de la CEE en matière d'environnement et élargissement de leur portée géographique.

### III. Résultats escomptés pour 2023

9. Les résultats escomptés pour 2023 comprennent les résultats 1 et 2, qui sont des versions actualisées des résultats des plans-programmes précédents et font donc apparaître à la fois les résultats du programme en 2021 et le projet de plan-programme pour 2023. Le résultat 3 est nouveau.

#### **Résultat 1 : amélioration de la performance environnementale dans la région de la Commission économique pour l'Europe**

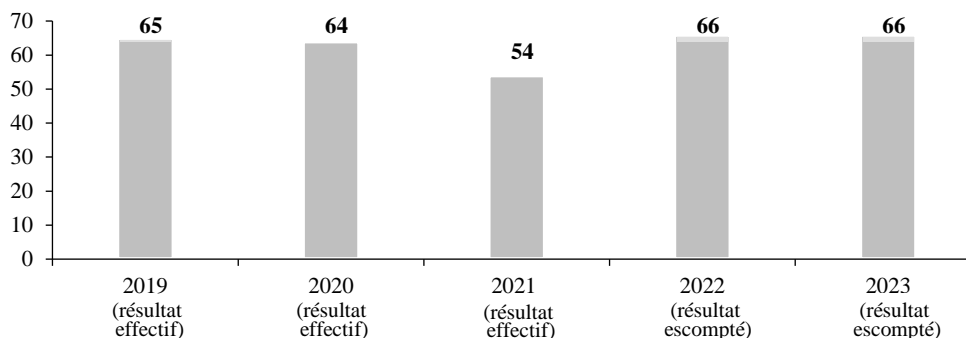
##### **Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

10. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à améliorer les résultats obtenus par la Roumanie dans le cadre de sa troisième étude de la performance environnementale, qui a porté sur 54 cibles associées aux objectifs de développement durable, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée (65 cibles examinées). En effet, seule une des deux études prévues a été réalisée en 2021, comme suite aux restrictions imposées en raison de la pandémie.

11. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1).

Figure 1

**Mesure des résultats : nombre de cibles associées au Programme de développement durable à l'horizon 2030 examinées dans le cadre des études de la performance environnementale**



**Résultat 2 : amélioration de l'information aux fins du renforcement de la coopération dans la gestion des eaux transfrontières**

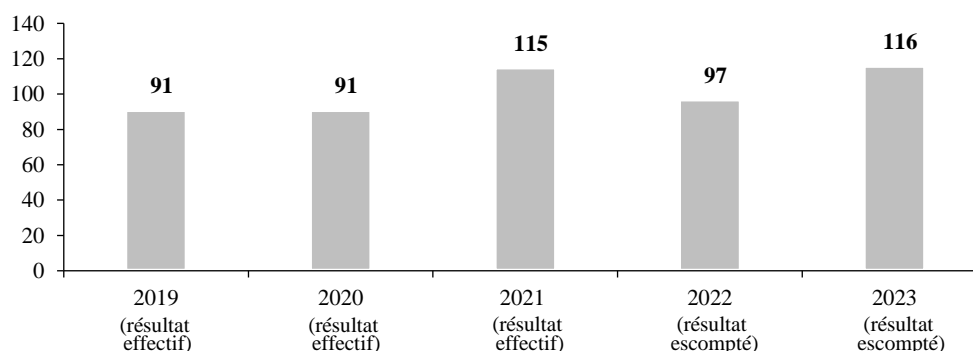
**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

12. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 115 pays fournissent, au regard de l'indicateur 6.5.2 associé aux objectifs de développement durable (relatif aux bassins fluviaux et lacustres transfrontières), des données exactes qui ont été validées par l'équipe en charge du sous-programme et communiquées à la Commission de statistique en 2021, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée (95 pays). Ce résultat découle d'une très forte participation des États Membres de l'ONU au deuxième cycle d'établissement de rapports et d'une amélioration de la qualité de ces rapports, elle-même due aux activités de renforcement des capacités et autres formes d'appui proposées au titre du sous-programme.

13. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 2).

Figure 2

**Mesure des résultats : nombre de pays pour lesquels des données sur la composante relative aux bassins fluviaux et lacustres transfrontières de l'indicateur 6.5.2 sont soumises à la Commission de statistique<sup>a</sup> (total cumulé)**



<sup>a</sup> Il n'est pas prévu d'augmentation sensible en 2023 par rapport au résultat obtenu en 2021. En effet, l'établissement des rapports suivant un cycle triennal, il n'est pas possible de valider un plus grand nombre de rapports avant le début d'un nouveau cycle. Le troisième cycle, y compris le processus de validation des données, sera achevé au début de 2024.

### Résultat 3 : renforcement de la gouvernance en matière de sécurité industrielle en Europe de l'Est et du Sud-Est, dans le Caucase et en Asie centrale

#### Projet de plan-programme pour 2023

14. La Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels compte 41 États parties. Depuis 2004, les pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale<sup>2</sup> bénéficient d'activités organisées dans le cadre du Programme d'aide et de coopération mis en place au titre de la Convention, qui vise à soutenir la réalisation d'auto-évaluations et l'établissement de plans d'action par les pays, à détecter les lacunes dans la mise en œuvre et à prendre des mesures pour y remédier. En 2010, l'équipe en charge du sous-programme a fixé des objectifs de référence concernant l'application de la Convention, notamment des indicateurs et des critères, et aide les pays à les atteindre en organisant des ateliers nationaux, en fonction des besoins.

#### Enseignements tirés et changements prévus

15. Le principal enseignement tiré du sous-programme est le suivant : l'appui apporté n'était pas assez constant pour assurer la coopération entre les autorités nationales et garantir la pleine mise en œuvre de la Convention, la cohérence avec les politiques connexes ainsi qu'une harmonisation et une articulation accrues des lois, règlements et politiques. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on renforcera la capacité de certains pays bénéficiaires du Programme d'aide et de coopération à mettre en place des dialogues sur les politiques nationales de sécurité industrielle, qui serviront de dispositifs durables de coopération et de gouvernance entre les institutions compétentes en matière de sécurité industrielle, y compris pour ce qui est des situations d'urgence, de la protection de l'environnement, des affaires intérieures, des inspections et de la réduction des risques de catastrophe, et à y donner suite. Il est essentiel d'associer les autorités compétentes en créant des comités directeurs nationaux et en organisant des consultations afin de trouver plus facilement des accords au sujet des mesures visant à atténuer les risques de catastrophes technologiques ainsi que d'accidents technologiques déclenchés par des aléas naturels. En outre, l'équipe en charge du sous-programme examinera les politiques et les lois nationales, en coopération avec les autorités, et élaborera des recommandations concernant la mise en œuvre de la Convention et des domaines d'action connexes, comme la réduction des risques de catastrophe.

16. Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1).

Tableau 1  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les parties sont convenues de renforcer la gouvernance à la faveur de dialogues sur les politiques nationales de sécurité industrielle dans le cadre du Programme d'aide et de coopération mis en place au titre de la Convention	La Serbie a commencé à élaborer le mandat d'un comité directeur chargé des dialogues sur les politiques nationales  Les pays d'Asie centrale ont entamé des activités aux fins du lancement de dialogues sur les politiques nationales	La Serbie a mis en place un comité directeur en charge du dialogue sur les politiques nationales  Les pays d'Asie centrale ont révisé leurs lois relatives à la sécurité industrielle afin de les aligner sur la Convention	En Serbie, le comité directeur en charge du dialogue sur les politiques nationales tient des réunions. La Serbie révisé ses lois relatives à la sécurité industrielle et à des domaines d'action connexes afin de les aligner sur la Convention	La Serbie et cinq pays d'Asie centrale tiennent régulièrement des dialogues sur les politiques nationales

<sup>2</sup> Parmi lesquels les six pays non parties suivants : Géorgie, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
			Les pays d'Asie centrale entament leurs dialogues sur les politiques nationales	

#### IV. Facteurs externes

17. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre l'objectif si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Les États membres continuent de guider les mécanismes intergouvernementaux de la CEE et de prêter leur concours aux travaux de cette dernière ;
- b) Toutes les parties concernées au niveau national font preuve de volonté politique et mettent en œuvre suffisamment de moyens pour incorporer la dimension environnementale dans les politiques et appliquer la législation nationale conformément aux accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement ;
- c) Toutes les parties concernées au niveau national ont une connaissance suffisante des questions environnementales et soutiennent activement la mise en œuvre des politiques nationales et régionales ;
- d) Des ressources continuent d'être mises à disposition à titre volontaire ;
- e) Au niveau des pays, la disponibilité des ressources n'est pas gravement perturbée par un bouleversement économique d'ordre mondial, régional ou national.

#### V. Produits retenus pour 2023

18. Le tableau 2 ci-après énumère, par catégorie et sous-catégorie, tous les produits qui contribueront à la réalisation de l'objectif énoncé plus haut.

Tableau 2

##### Produits retenus, par catégorie et sous-catégorie

<i>Produits</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts :</b>	
<b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>	<b>183</b>
1. Documentation destinée au Comité des politiques de l'environnement et à ses organes subsidiaires	19
2. Documentation destinée à la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et ses organes subsidiaires, et à la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé et ses organes subsidiaires	24
3. Documentation destinée à la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels et à ses organes subsidiaires	4
4. Documentation destinée à l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et à ses organes subsidiaires	34
5. Documentation destinée à la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et à ses organes subsidiaires, et à la Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des	42

<i>Produits</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
Parties au Protocole à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, relatif à l'évaluation stratégique environnementale et à ses organes subsidiaires	
6. Documentation destinée à la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, et à ses organes subsidiaires, et à la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, et à ses organes subsidiaires	50
7. Documentation destinée à la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement et à ses organes subsidiaires	3
8. Documentation destinée au Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable	7
<b>Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)</b>	<b>236</b>
9. Réunions du Comité des politiques de l'environnement et de ses organes subsidiaires	30
10. Réunions des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et de ses organes subsidiaires et réunions des Parties au Protocole sur l'eau et la santé et de ses organes subsidiaires	46
11. Réunions de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels et de ses organes subsidiaires	17
12. Réunions de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de ses organes subsidiaires	31
13. Réunions des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et de ses organes subsidiaires, et Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, relatif à l'évaluation stratégique environnementale, et de ses organes subsidiaires	34
14. Réunions des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et de ses organes subsidiaires et réunions des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et de ses organes subsidiaires	70
15. Sessions de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement et de ses organes subsidiaires	2
16. Réunions du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable	6
<b>B. Création et transfert de connaissances :</b>	
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)</b>	<b>68</b>
17. Ateliers sur des questions relatives à l'environnement, notamment la qualité de l'air, l'eau, la sécurité industrielle, la participation du public, l'évaluation, la surveillance et la performance environnementales et l'éducation en vue du développement durable, organisés à l'intention de responsables des gouvernements et d'autres parties prenantes de la région pour améliorer la gouvernance et la performance environnementales	68

<i>Produits</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>Publications (nombre de publications)</b>	<b>13</b>
18. Lignes directrices, notes d'orientation et compilations de bonnes pratiques sur les questions ayant trait à l'environnement et les accords multilatéraux relatifs à l'environnement administrés au titre du sous-programme	8
19. Rapports d'activité et études de performance sur des questions relatives à l'environnement	4
20. Publications relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement administrés au titre du sous-programme	1
<b>C. Activités de fond :</b>	
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause :</b> services consultatifs au sujet de l'eau, de l'énergie et d'autres questions environnementales à l'intention d'une centaine de fonctionnaires et autres parties prenantes des États participant au Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale	
<b>D. Activités de communication :</b>	
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information :</b> études de la performance environnementale (résumé analytique et faits importants) visant à permettre une large diffusion des messages et recommandations clefs et à en faciliter l'accès par les représentants d'au moins six catégories de parties prenantes (gouvernements, autorités locales, milieu universitaire, entreprises et organisations intergouvernementales ou non gouvernementales) et par les médias dans les pays faisant l'objet de l'étude ; envoi du bulletin d'information électronique du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement à tous les États membres de la région, notamment à des représentants des gouvernements, des universités et des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales.	
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> communiqués de presse relatifs à des questions environnementales, pour diffusion mondiale et régionale.	
<b>Plateformes numériques et contenu multimédia :</b> page Web consacrée au sous-programme	



## Annexe I

## Détail des publications et des documents d'information proposés pour 2023

### A. Publications

N°	Titre	Mandat	Version papier ou électronique	Format	Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)	Nombre d'exemplaires par langue
1	Financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins	ECE/MP.WAT/2021/3 (domaine d'activité 5) ; ECE/MP.WAT/63/Add.1	Version papier et électronique	A4	45	Anglais	Français et russe (budget ordinaire), espagnol (ressources extrabudgétaires)	200 (anglais), 120 (français), 80 (russe) et 80 (espagnol)
2	L'importance de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières pour progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable	ECE/MP.WAT/2021/3 (domaine d'activité 7) ; ECE/MP.WAT/63/Add.1	Version papier et électronique	A4	24	Anglais	Français et russe (budget ordinaire), espagnol et arabe (ressources extrabudgétaires)	160 (anglais), 80 (français), 60 (russe), 60 (espagnol) et 60 (arabe)
3	Bonnes pratiques et enseignements tirés des échanges de données transfrontières	ECE/MP.WAT/2021/3 (domaine d'activité 2) ; ECE/MP.WAT/63/Add.1	Version papier et électronique	A4	115	Anglais	Français et russe (budget ordinaire), espagnol (ressources extrabudgétaires)	200 (anglais), 120 (français), 80 (russe) et 80 (espagnol)
4	Méthodes d'évaluation des risques pour les installations chimiques dans les pays de la CEE : avantages, difficultés, outils logiciels et études de cas	Attendu pour la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les accidents industriels (Genève, 29 novembre-1 <sup>er</sup> décembre 2022)	Version papier et électronique	A4	60	Anglais, français et russe	Pas de traduction	600 (anglais), 250 (français) et 400 (russe)
5	Version actualisée du Programme d'aide et de coopération ou de ses Repères pour l'application de la Convention sur les accidents industriels	Attendu pour la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les accidents industriels (Genève,	Version papier et électronique	A4	30	Anglais	Russe (budget ordinaire)	500 (anglais) et 500 (russe)

N°	Titre	Mandat	Version papier ou électronique		Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)	Nombre d'exemplaires par langue
			Format					
		29 novembre-1 <sup>er</sup> décembre 2022)						
6	Guide des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'application de la Convention sur les accidents industriels dans la région de la CEE	Attendu pour la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les accidents industriels (Genève, 29 novembre-1 <sup>er</sup> décembre 2022)	Version papier et électronique	A4	90	Anglais	Russe (budget ordinaire)	500 (anglais) et 500 (russe)
7	Étude de la performance environnementale de certains pays membres	ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1 (par. 13) ; ECE/CEP/S/2011/2 (par. 72, 73 et 84 v))	Version papier et électronique	A4	500	Anglais	Français (budget ordinaire) : Traduction en français uniquement s'il s'agit d'une langue officielle du pays examiné	500 (anglais) et 800 (français)
8	Étude de la performance environnementale de certains pays membres	ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1 (par. 13) ; ECE/CEP/S/2011/2 (par. 72, 73 et 84 v))	Version papier et électronique	A4	500	Anglais	Français (budget ordinaire) : Traduction en français uniquement s'il s'agit d'une langue officielle du pays examiné	500 (anglais) et 800 (français)
9	Orientations relatives à la surveillance de l'environnement et à l'établissement de rapports	ECE/CEP/AC.10/2021/4	Version papier et électronique	A4	100	Anglais	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	100 (anglais), 10 (français) et 100 (russe)
10	Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement	ECE/AC.21/2021/2/Add.1–EUCHP 2018924/4.3.2/Add.1, par. 3 ; ECE/AC.21/SC/2021/2–EUCHP2018924/4.1/2	Version papier et électronique	A4	50	Anglais	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	550 (anglais), 300 (français) et 350 (russe)
11	Rapport à l'intention des décideurs comparant le coût des réductions aux coûts de l'inaction	ECE/EB.AIR/146, par. 11 d)	Version électronique		30	Anglais, français et russe	Pas de traduction	Pas d'impression

N°	Titre	Mandat	Version papier ou électronique		Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)		Nombre d'exemplaires par langue
			Format						
12	Le Protocole sur l'eau et la santé comme outil pour reconstruire en mieux après la COVID-19	ECE/MP.WH/WG.1/2021/2-EUCHP/2018917/4.1/2021/WGWH/06	Version papier et électronique	A4	50	Anglais	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	500 (anglais), 150 (français) et 200 (russe)	
13	Recueil de bonnes pratiques en ce qui concerne la participation des jeunes à l'éducation en vue du développement durable dans la région de la CEE	ECE/CEP/AC.13/2020/2	Version papier et électronique	A4	120	Anglais	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	300 (anglais), 50 (français) et 300 (russe)	

## B. Supports d'information et de promotion

N°	Titre	Mandat	Version papier ou électronique		Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduction(s) <sup>a</sup>	Nombre d'exemplaires par langue
			Format					
1	Étude de la performance environnementale de certains pays membres – Faits importants	ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1 (par. 13) ; ECE/CEP/S/2011/2 (par. 72, 73 et 84 v))	Version papier et électronique	A4	32	Anglais	-	100 (anglais)
2	Étude de la performance environnementale de certains pays membres – Faits importants	ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1 (par. 13) ; ECE/CEP/S/2011/2 (par. 72, 73 et 84 v))	Version papier et électronique	A4	32	Anglais	-	100 (anglais)
3	Étude de la performance environnementale de certains pays membres – Résumé analytique	ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1 (par. 13) ; ECE/CEP/S/2011/2 (par. 72, 73 et 84 v))	Version électronique	A4	100	Anglais	-	-
4	Étude de la performance environnementale de certains pays membres – Résumé analytique	ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1 (par. 13) ; ECE/CEP/S/2011/2 (par. 72, 73 et 84 v))	Version électronique	A4	100	Anglais	-	-

<sup>a</sup> En raison des contraintes financières, la traduction des documents promotionnels devra être financée principalement par des ressources extrabudgétaires. Dans le cas contraire, le quota du sous-programme pour la traduction des publications prévues s'en trouvera diminué.

## Annexe II

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

#### A. Textes généraux émanant des organes délibérants et concernant la CEE

##### 1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
66/288	L'avenir que nous voulons
67/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
67/290	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
71/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
71/256	Nouveau Programme pour les villes
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
73/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
74/122	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
74/128	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
74/144	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant : accessibilité

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
74/231 et 76/215	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
74/235	Participation des femmes au développement
74/271	Progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
74/297	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
74/306	Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
75/8	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM
75/9	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
75/12	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
75/216 et 76/204	Réduction des risques de catastrophe
75/221	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
75/290 B	Examen de l'application de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social  Examen de l'application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial  Forum politique de haut niveau pour le développement durable
75/324	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
76/221	Coopération Sud-Sud

**2. Résolutions du Conseil économique et social**

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
2013/1	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe

**3. Décisions de la Commission économique pour l'Europe**

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
A (64)	Les travaux de la Commission économique pour l'Europe
A (65)	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE
A (66)	Approbation de la Déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés dans la région de la CEE
A (69)	Déclaration de haut niveau
B (69)	Économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles
C (69)	Prolongation du mandat du Forum régional pour le développement durable

**B. Textes des organes délibérants définissant les mandats du sous-programme****1. Résolutions de l'Assemblée générale**

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
2994 (XXVII)	Conférence des Nations Unies sur l'environnement
47/193	Célébration de la Journée mondiale de l'eau
62/68	Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages
64/200	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
69/291	Assainissement pour tous
69/172	Les droits de l'homme dans l'administration de la justice
69/215	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau
69/235	Coopération pour le développement industriel

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
70/169	Les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement
70/209	Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014)
71/222	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
71/313	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
72/222	L'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030
73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
73/238	Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale
75/212	Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)

## 2. Décisions de la Commission économique pour l'Europe

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
CEP/AC.13/2005/2	Rapport de la réunion de haut niveau des ministères de l'environnement et de l'éducation (2005) adoptant la stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable
ECE/BELGRADE.CONF/2007/4/Add.1	Déclaration concernant l'éducation en vue du développement durable des ministres de l'éducation et de l'environnement de la région de la CEE, adoptée à la séance conjointe consacrée à l'éducation en vue du développement durable de la sixième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », 2007
ECE/AC.21/2021/2– EUHP2018924/4.3.2	Rapport de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement et de la session extraordinaire du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement
ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1	Déclaration ministérielle : « Économisez l'eau, passez au vert ! » des ministres de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, rapport de la septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (2011)
ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.1	Déclaration : « Plus pur, plus vert, plus futé ! » des ministres de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, rapport de la Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (2016)

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.2	Déclaration ministérielle de Batumi sur l'éducation en vue du développement durable adoptée par la Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, rapport de la Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (2016)

### 3. Décisions des organes directeurs des accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la Commission économique pour l'Europe

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
ECE/EB.AIR/148 et Add.1	Rapport de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance sur les travaux de sa quarante et unième session
ECE/MP.PRTR/2021/6 et Add.1	Rapport de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement sur sa quatrième session
ECE/MP.PP/2021/2 et Add.1	Rapport de la septième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus)
ECE/MP.PP/2021/16– ECE/MP.PRTR/2021/2 et Add.1	Rapport sur le débat conjoint de haut niveau de la septième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et de la quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, et adoption de la Déclaration de Genève sur la démocratie environnementale pour un développement durable, inclusif et résilient
ECE/MP.EIA/23–ECE/MP.EIA/SEA/7 et Add.1, Add.2 et Add.3	Rapport de la septième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et de la troisième session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale
ECE/MP.EIA/27–ECE/MP.EIA/SEA/11 et Add.1	Rapport sur les sessions intermédiaires de la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale
ECE/CP.TEIA/42 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels sur les travaux de sa onzième réunion
ECE/MP.WAT/63 et Add.1 et Add.2	Rapport de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux sur sa neuvième session



---

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
ECE/MP.WH/19 et Add.1 et Add.2	Rapport de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux sur sa cinquième session

---